

**Le 12 mai 2009**



**Communiqué de presse :**

**L'accueil des personnes handicapées ?**

**Une volonté politique !**

**Il aurait fallu plus que la pluie pour décourager les mères d'enfant ou adulte handicapé présentes ce matin à Namur. Vie Féminine avait choisi la place d'Armes pour dénoncer, par une action symbolique, le manque de places d'accueil en Région wallonne et les situations inacceptables vécues par ces mères. S'en est suivie une discussion avec des représentant-e-s politiques. Et la demande de véritables moyens budgétaires.**

La chaise musicale ! C'est à ce jeu que se sont prêté-e-s la centaine de mères, pères et sympathisant-e-s réuni-e-s à Namur. Mais un jeu qui rejoint leur réalité car il n'y a pas de place pour tous les enfants et adultes handicapés. Le constat est loin d'être neuf mais il n'évolue guère. La prise en charge d'enfants ou d'adultes handicapés constitue un investissement important pour les parents et plus particulièrement pour les femmes, comme le souligne notamment le Parlement européen<sup>1</sup>. Nombre d'entre elles doivent concilier seules cette prise en charge quotidienne. Le manque de structures adaptées les pousse à désinvestir partiellement ou complètement le marché de l'emploi, ce qui met à mal leur autonomie et augmente le risque de précarité.

Les **quatre partis démocratiques** avaient été conviés à cette action. Etaient présent-e-s Jean-Marc Delizée (PS), Cécile Barbeaux (Ecolo) et Véronique Petit (cdH). Le MR n'a pas donné suite à notre invitation. Chacun-e a précisé la position et les propositions de son parti. Le PS a souligné que le moratoire<sup>2</sup>, que dénonce Vie Féminine, est théoriquement levé depuis 2007.

Le problème n'est donc pas le **moratoire** mais le manque de moyens budgétaires. Effectivement, lorsque Vie Féminine demande la levée du moratoire sur la création de nouvelles places, il ne s'agit pas d'une revendication de principe mais bien celle d'exiger que les responsables politiques en fassent une priorité et y allouent des moyens financiers. Le futur gouvernement de la Région wallonne devra donc s'atteler à rendre la levée du

<sup>1</sup> Résolution du Parlement européen du 26 avril 2007 sur la situation des femmes handicapées dans l'Union européenne (2006/2277(INI)).

<sup>2</sup> Le moratoire sur les centres de jour pour handicapés adultes empêche notamment l'ouverture de nouvelles places.

moratoire non seulement effective mais aussi à l'accompagner de moyens budgétaires. Pour nous, cela allait de soi mais nous y serons particulièrement attentives à l'avenir.

**Pour consulter notre dossier de presse, cliquez sur :**  
**<http://viefeminine.be/spip.php?article1082>**

**Photos haute définition disponibles sur simple demande.**

Pour toute information complémentaire :

- **Hafida Bachir**, présidente de Vie Féminine  
02/ 227.13.01  
[presidente-nationale@viefeminine.be](mailto:presidente-nationale@viefeminine.be)
- Laurence Stevelinck, chargée de communication  
02/227.13.28  
[communication@viefeminine.be](mailto:communication@viefeminine.be)
- Vie Féminine - Mouvement féministe d'éducation permanente  
111, rue de la Poste - 1030 Bruxelles  
02/227.13.00  
[www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)